



VINGT-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Jeudi 7 mai 1970, 17 h.35



PRESIDENT : Professeur H. AYE (Côte d'Ivoire)

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| 1. Suppression d'un point de l'ordre du jour | 2 |
| 2. Programme de travail | 2 |

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être soumises par écrit au Chef du Service des Comptes-rendus, bureau A 843, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. SUPPRESSION D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRESIDENT pense qu'étant donné la teneur de la communication du Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud, reproduite dans le document A23/AFL/6 Add.1, le Bureau souhaitera recommander la suppression du point 3.6 de l'ordre du jour, qui concerne la contribution de ce pays.

Il en est ainsi décidé.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT invite les présidents des commissions principales à faire rapport sur l'état d'avancement des travaux de leur commission.

Le Dr ALDEA (Roumanie), Président de la Commission A, déclare que la Commission A, après avoir élu les membres de son bureau, a entrepris la discussion sur le point 2.4 de l'ordre du jour : "Eradication du paludisme - Mesures prises dans le cadre de la stratégie mondiale révisée"; après la présentation de la question, la Commission a entendu le représentant des Pays-Bas. Dix-neuf orateurs restent inscrits sur la liste.

Le Dr RAVENNA (Uruguay), Président de la Commission B, précise que la Commission B a élu les membres de son bureau et a adopté sa méthode de travail. Elle a ensuite entendu l'exposé de M. Siegel, Directeur général adjoint, sur le point 3.9 de l'ordre du jour "Examen de la situation financière de l'Organisation". La discussion à ce sujet aura lieu à la séance suivante.

Le PRESIDENT propose que les commissions principales se réunissent le lundi 11 mai entre 9 h.30 et 12 heures et entre 14 h.30 et 17 h.30; le Bureau pourrait se réunir à 12 heures, notamment pour faire des recommandations sur l'élection des Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif.

Il en est ainsi décidé.

En réponse à une question du Professeur AUJALEU (France), le DIRECTEUR GENERAL déclare qu'il ne sera pas possible avant la réunion du Bureau, le lundi suivant, de préciser la date et le moment exacts auxquels la discussion sur le Rapport du Directeur général pourra reprendre en séance plénière : tout dépend du stade où en seront arrivées les commissions principales; peut-être la discussion générale pourra-t-elle se poursuivre pendant le dépouillement des scrutins relatifs à la composition du Conseil exécutif.

La séance est levée à 17 h.45.